

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **JEUDI 24 NOVEMBRE à 20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 18 novembre 2022.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, M. DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme CATTY Christine.
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme ALLAN Patricia a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. AZELART Laurent a donné procuration à M. BOULET Michel.
M. HERMANT Alexandre a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. RYS Didier a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme DECRIEM Marie-Christine

Fin de la séance : 20h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant.

Accusé de réception en préfecture
08221620014726221124-2022-11-8-DE
Date de télétransmission : 30/11/2022
Date de réception préfecture : 30/11/2022

OBJET : ASSAINISSEMENT - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'AIRE-SUR-LA-LYS - ANNEE 2021.

2022-11-N° 8

VU :

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-13 et L. 1411-14, L. 1413-1, L. 2224-5, D 2224-1 à D 2224-5 ;

Le Code de santé publique, notamment son article 1321-1 ;

1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après analyse du rapport, il peut être relevé les principales informations suivantes :

La Commune D'AIRE-SUR-LA-LYS a transféré sa compétence assainissement collectif à la CAPSO, ce qui a fait l'objet d'un contrat avec Suez Eau France, après une procédure de délégation de service public.

Sont assurés, au titre de ce contrat, la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées, la gestion des déchets liés à l'assainissement ainsi que les contrôles de raccordement sur son territoire.

Ce contrat a pris effet le 1er janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2022.

Durant l'année 2021, le plan d'action du schéma directeur a été approuvé :

Afin de convenir aux exigences de l'arrêté du 21 Juillet 2015 modifié transposant la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines N°91/271/CEE du 21 Mai 1991 et au choix du critères de conformité du système de collecte, un schéma directeur d'assainissement a été réalisé et il a été mis en place un programme d'actions. Comme cité ci-dessus, les délégataires ont été associés à l'ensemble de ces actions.

La collectivité a donc orienté ses actions afin de satisfaire aux objectifs du schéma directeur.

Bilan 2021 du service assainissement :

Renouvellement de la Délégation de Service Public d'Assainissement pour les secteurs D'AIRE-SUR-LA-LYS et EPERLECQUES :

Les contrats concernant les secteurs gérés par SUEZ arrivant à échéance dans le courant de l'année 2022, une nouvelle consultation a été lancée courant 2021 afin de désigner un nouveau délégataire.

Il a été décidé par la collectivité que ce contrat de concession concernerait les 2 secteurs gérés par SUEZ avec pour objectif une harmonisation des tarifs à la fin de ce nouveau contrat.

Ce contrat de concession est de type court (4 ans) afin d'envisager une fusion de l'ensemble des contrats sur le territoire géré par le service assainissement à l'horizon 2026.

Les objectifs de ce contrat sont en corrélation avec les objectifs du schéma directeur.

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20221124-2022-11-8-DE
Date de télétransmission : 30/11/2022
Date de réception préfecture : 30/11/2022

Le délégataire choisi est l'entreprise SUEZ et le nouveau contrat concernera la période 2022-2026.

Le nouveau contrat a pris effet au 1^{er} mai 2022 pour le secteur D'EPERLECCQUES, puis le secteur D'AIRE-SUR-LA-LYS sera intégré à partir du 1^{er} janvier 2023.

Les travaux sur réseaux :

La collectivité a réalisé dans le courant de l'année 2021, des opérations d'extension ou de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées.

Une partie de ces travaux sont en lien avec les actions du schéma directeur.

RSDE (Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau)

La collectivité a engagé avec le bureau d'étude Artelia, un diagnostic amont et le plan d'actions pour la réduction des micropolluants sur le bassin des stations d'épuration d'Aire sur la Lys, Arques et Saint Omer.

Les objectifs de cette étude sont :

- L'identification de l'origine des substances déversées dans le système de collecte et devant faire l'objet d'une réduction/suppression ;
- L'identification des actions/techniques à mettre en œuvre à la source et visant à prévenir les émissions de substances dans le système de collecte, les supprimer ou, si cela n'est pas possible, les réduire ;
- Proposer des solutions de réduction ou de suppression de ces substances ;
- Argumenter dans le cas d'absence de solutions réalistes ;
- Fournir des éléments d'évaluation de l'efficacité des actions disponibles ;
- Permettre d'établir un programme global à l'échelle du territoire avec un calendrier associé, en cohérence avec la réglementation et les actions mises en place.

Cette étude est en cours, la prochaine phase consistera en la mise en place préleveurs spécifiques sur 15 sites afin d'identifier les polluants émis par les industriels.

Tableau récapitulatif des indicateurs réglementaires - Périmètre SUEZ (AIRE-SUR-LA-LYS) :

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	10260	10490
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	286,5	323,3
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,53	3,63

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20221124-2022-11-8-DE
Date de télétransmission : 30/11/2022
Date de réception préfecture : 30/11/2022

	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	90	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	4,8	3,6
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,67	1,86
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,69	0,62

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20221124-2022-11-8-DE
Date de télétransmission : 30/11/2022
Date de réception préfecture : 30/11/2022

Les tarifs de l'assainissement

Suez Aire sur la Lys		
Aire sur la Lys		
Facture type en €	au 01/01/2021	au 01/01/2022
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	0 €	0 €
Part proportionnelle	120,00 €	120,00 €
Montant HT/120 m ³	120,00 €	120,00 €
Part du délégataire		
Part fixe annuelle	10,90 €	11,42 €
Part proportionnelle	223,13 €	238,55 €
Montant HT/120 m ³	238,42 €	249,97 €
Taxes et redevances		
TVA	38,49 €	39,65 €
Agence de l'Eau	25,20 €	25,20 €
VNF	1,38 €	1,38 €
Total	423,39 €	436,20 €
Evolution	3,03%	

On constate une évolution des tarifs sur l'ensemble des contrats liée à l'actualisation contractuelle des tarifs définis au contrat de délégation.

On peut souligner que la collectivité ne facture pas la part fixe et que les tarifs de la part proportionnelle sont gelés depuis 2018.

2 - ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (SPANC)

Après analyse du rapport, il peut être relevé les principales informations suivantes :

La Commune D'AIRE-SUR-LA-LYS a transféré sa compétence assainissement non-collectif à la CAPSO, qui gère ce service en régie pour l'ensemble des Communes de la CAPSO. Le rapport de l'exercice 2021 présenté concerne, dès lors, les communes de l'ensemble de la CAPSO, au sein duquel on retrouve les données pour AIRE-SUR-LA-LYS.

Pour rappel, le montant des redevances s'élevait en 2021 à :

- Un tarif forfaitaire de 150 € (22 € en 2020) pour le contrôle des installations existantes ;
- Un tarif forfaitaire de 150 € (pas de changement par rapport à 2020) pour le contrôle des systèmes d'assainissement non collectifs lors de ventes immobilières ;
- Un tarif forfaitaire de 210 € (pas de changement par rapport à 2020) pour le contrôle de réalisation pour les installations neuves.

Au cours de l'année 2021, ont été réalisés :

- 265 (260 en 2020) contrôles d'installations d'assainissement existantes ;
- 152 (105 en 2020) contrôles de conception et de bonne exécution.

Il peut être constaté que 73% (69 % en 2020) des systèmes d'assainissement contrôlés en 2021 sont non-conformes.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

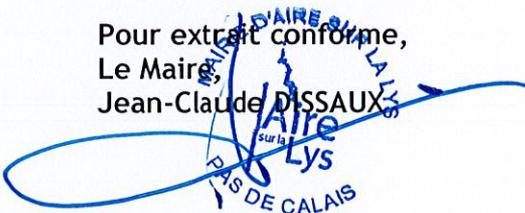
DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1^{er} - DE PRENDRE ACTE des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non-collectif - exercice 2021 ;

ARTICLE 2 - DE DECIDER de transmettre à Monsieur le Sous-Préfet, pour information, la délibération y afférente ;

ARTICLE 3 - DE DECIDER de mettre à la disposition du public, en Mairie, dans les 15 jours qui suivent leur présentation devant le Conseil municipal, lesdits rapports ; le public étant avisé par Monsieur le Maire de cette mise à disposition par voie d'affichage.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



Mairie de Lys
PAS DE CALAIS